



NON à une médecine à deux vitesses

Amélioration globale de la qualité des soins et solidarité du financement sont des conditions essentielles au soutien du PS à une réforme de la loi sur l'assurance-maladie. Soumis le 17 juin en votation, le projet de « managed care » est loin de les remplir.

EPARGNE-LOGEMENT



2^{ème} service pour la promotion de l'accession à la propriété chère aux milieux immobiliers. Quand comprendront-ils que la population ne veut pas de privilèges pour les plus riches ?

Page 6

SUCCESSIONS



1 % de la population suisse possède autant que les 99 % restants. Le projet d'impôt sur les successions vise des contribuables qui peuvent se permettre d'en faire un peu plus pour la collectivité.

Page 9

NICOLE CASTIONI



Si ce n'est secrétaire d'État, ce sera députée à l'Assemblée nationale. Rencontre avec une camarade française au cœur de la campagne printanière de Hollande et consorts.

Page 10

100 ans d'engagement pour le service public bernois.

L'Association du personnel de l'Etat de Berne (APEB)
représente depuis 100 ans les collaboratrices et les collabo-
rateurs du canton de Berne. Nous luttons pour des conditions
de travail modernes, des salaires équitables et des rentes sûres.
Pour l'ensemble du personnel cantonal.
Engagée. Solidaire. Progressiste.

C'est ensemble que nous sommes forts.
Vous aussi rejoignez-nous!

100 ans
APEB



www.apeb.ch

L' Association de personnel forte

la gauche en fête
01.06.2012

19h00 Ouverture en Musique
20h00 Meeting
Présence exceptionnelle de Jean-Luc BIDEAU

LE SIROP D'LA RUE
LES DÉESACCORDÉES
(JAZZ MANOUCHES)
FANFARE DU LOUP
ORCHESTRA,
DJ CHILL POP + VDJ

ENSEMBLE LA GAUCHE
LES VERTS

PG-8

Palladium

Adresse:
Rue du Sband 3bis



Pour vos annonces:

Kilian Gasser
Medienvermarktung Gmbh
Hellgasse 12
6460 Altdorf
T +41 41 871 24 46
M +41 79 443 55 21
F +41 41 871 24 47
kg@kiliangasser.ch
www.kiliangasser.ch

ExPress



La démocratie aux enchères

Crédit suisse et les caisses Raiffeisen, rejointes depuis par l'UBS, ont lancé un pavé dans la mare socialiste. Les deux institutions proposent d'ouvrir une ligne de crédit pour toutes les formations politiques représentées au Parlement, histoire de les faire profiter des prébendes dont les seuls partis de droite bénéficiaient jusqu'ici. Géraldine Savary

Une occasion inespérée d'instaurer la transparence, se réjouissent certains camarades, puisque tous les partis pourront profiter des retombées de l'arrosoir. Une insulte à notre indépendance, arguent les autres : si les banques arrosent tout le monde, tout le monde sera mouillé... Le débat anime désormais les partis cantonaux consultés par le Comité directeur. Soit le PS refuse tous les dons en provenance de l'économie privée, soit il les accepte mais sous strictes conditions.

Je m'oppose quant à moi fermement à la proposition des banques. D'une part, parce qu'à ce jour je n'ai aucune réponse à une question pourtant toute simple. Pourquoi diable souhaitent-elles lâcher un million par année (tout de même!) aux partis politiques? Par amour de la démocratie? Du pays? Par assiduité à suivre les débats parlementaires? Abnégation, altruisme? Et si c'était pour défendre leurs propres intérêts? Pourquoi alors financer le PS ou les écologistes qui luttent contre les salaires excessifs, le secret bancaire et condamnent les pratiques frauduleuses de certains établissements?

2^{ème} question: comment le PS pourrait-il garantir qu'il s'engage dans la défense de l'intérêt général et du pays tout entier quand une partie de son budget est assurée par des ins-

titutions bancaires? Tous les votes du Groupe socialiste passeraient au tamis de sa nouvelle dépendance. En défendant la place financière, il sera accusé de s'être vendu, à voter contre les intérêts des banques, il sera accusé de mordre la main qui le nourrit. Et si un parti trahit ses sponsors, pourquoi n'en ferait-il pas de même avec ses électeurs? Complaisance ou ingratitude, le soupçon planera sur le PS, quel que soit le degré de sincérité, de conviction et de combativité qu'il mettra à défendre ses projets et ses valeurs.

Enfin, notre pays, fier de sa tradition participative, peut-il vraiment se résigner à voir ses représentant-e-s au Parlement financés par les mieux-disant, les détenteurs de l'argent? Aujourd'hui, les banques, demain la pharma ou les assurances deviendront-elles les bailleurs de fonds d'une votation, d'un parti? Avec une cotisation minimale pour participer à la mise aux enchères de notre démocratie? Si les banques ou les grandes entreprises souhaitent vraiment financer la politique, qu'elles s'astreignent à un impôt, collecté par l'État et redistribué aux partis!

Je suis persuadée que le modèle opaque que nous connaissons aujourd'hui est en bout de course, éreinté par les excès des uns et les compromissions des autres. Il serait regrettable que le PS, fort de son exigence séculaire de transparence et d'indépendance, lâche soudain la proie pour l'ombre.

geraldine.savary@pssuisse.ch
conseillère aux Etats (VD)



Post electionem animal triste

A l'image de nombre de camarades, je viens de passer des semaines le nez collé dans les quotidiens et magazines français, l'œil rivé sur le petit écran au gré des soirées élec-



torales, la présidentielle sujet phare des brèves de comptoir ou des coulisses d'assemblées hantées par mes pairs, avides d'échanger pronostics et coups de cœurs, coups de gueule et rumeurs. Comme dans les

meilleurs feuilletons littéraires de la fin du 19^{ème}, voire les plus déjantées des séries télé contemporaines, il y a eu de l'action et du suspense, aux bons sentiments ont succédé les rebondissements. Sans oublier le sexe, l'argent, les idiots utiles et les traîtres d'opérette, les grandes manœuvres et les effets spéciaux. En plus, conformément au scénario souhaité, l'ultime épisode a vu le bon triompher du méchant dans un feu d'artifice de petites phrases, une bousculade de caméras et une pètarade de motocycles. De quoi, dès lors, s'interroger sérieusement sur le sorniois malaise qui m'a saisi, sitôt éteints les feux de la rampe. Je me suis pourtant vite rendu compte que cela n'avait rien à voir avec cette sourde mélancolie qui vous étreint au générique de fin ou lorsqu'on tourne la dernière page du dernier tome. Après tout, Hollande lui-même ne s'est pas privé de souligner que l'aventure ne faisait que commencer. Que la campagne n'était qu'un aimable hors d'œuvre en regard de l'exercice du pouvoir... L'exercice du pouvoir... Tiens donc... C'est là que j'ai compris qu'en fait, je souffrais – sous sa forme aigüe – de frustration socialiste suisse (*Helvetiorum socialās frustratio*). Assez vieux pour me souvenir du 10 mai de Mitterrand, trop jeune pour me rappeler de l'accession du second socialiste au Conseil fédéral, je crains, hélas, de ne pas vivre assez longtemps pour assister, dans mon pays, à un tel rebrassage des cartes et j'en conçois une certaine amertume, agrémentée d'une pointe de jalousie. Les spécialistes consultés m'assurent cependant que le syndrome est passager et qu'il existe un remède souverain. Soit, je vais me reprendre un quinquennat...

Jean-Yves Gentil

IMPRESSUM

Editeur PS Suisse et und Verein SP-Info
Spitalgasse 34, 3001 Berne, Tél. 031 329 69 69,
Fax 031 329 69 70, info@socialiste.ch

Rédaction Jean-Yves Gentil

Production Atelier Bläuer, Berne

Des réseaux oui, mais pas

Pour soutenir une révision de la LAMal, deux conditions fondamentales doivent être réalisées. D'abord toute la population, sans exception, doit bénéficier d'améliorations en matière de qualité des soins, sur l'ensemble du territoire. Ensuite, la solidarité du financement ne doit en aucune manière être péjorée. Or, force est de constater que dans le projet Managed Care, ces deux conditions ne sont pas remplies. Stéphane Rossini

Les réseaux resteront le privilège des régions urbaines et le libre-choix du médecin sera limité sans plus-value globale de qualité pour certains assuré-e-s, surtout les malades chroniques. Quant au financement, il sera plus lourd pour les personnes qui n'adhéreront pas à un réseau, dans un système de primes par tête déjà antisociales. Dès lors, il faut refuser ce projet.

Oui à la coordination des soins

Personne ne saurait reprocher au PS de ne pas soutenir les réseaux de soins. Et pour cause. Une prise en charge appropriée et intégrée est un principe que nous défendons. Pour être bien soigné, le patient doit être au bon endroit, au bon moment. C'est pourquoi, nous revendiquons une véritable « alliance thérapeutique », qui mette le médecin au centre pour éviter des traitements inappropriés. Mais, pour que cette alliance thérapeutique améliore la coordination et la qualité des soins, cela suppose un changement de paradigme.

La question posée est donc simple: la substance et les effets réels de cette révision l'emportent-ils sur le prestige qui lui a été attribué? Les réseaux sont actuellement très inégalement répartis sur le territoire. De nombreuses régions n'en disposent pas. Et puis, les patients y voient surtout une perte de choix, notamment de leur médecin. Ils peinent donc à percevoir les avantages qualitatifs et financiers de ce système. Le réseau d'aujourd'hui est d'abord un moyen de réduire le montant de sa prime d'assurance. Demain, avec ce projet, ce sera d'abord le moyen de payer moins de quote-part. Une telle approche, unilatérale et partielle, n'est qu'une illusion d'économies, incalculables d'ailleurs!

Non au pouvoir des assureurs

Pour innover, il faut dépasser la situation actuelle. Un véritable changement de paradigme implique l'obligation pour les assureurs d'offrir la possibilité à tous les assurés, indistinctement de leur domicile, de s'affilier à un réseau. Or, cela n'a pas été souhaité par la majorité du Parlement. On en reste donc à une déclaration



5 BONNES RAISONS DE VOTER NON

Le traitement médical plus cher. Si ce projet passe la rampe, les assuré-e-s qui refusent d'adhérer à un modèle de managed care seront « punis » et devront désormais assumer une participation individuelle aux frais de 15% (contre 10% aujourd'hui) jusqu'à un montant total de 1000 francs (contre 700 francs actuellement), et ce sans contrepartie. Cela pénalise en particulier les malades chroniques qui se trouvent déjà dans une situation de faiblesse. En outre, les montants maximaux de la franchise seront adaptés à l'évolution des coûts de l'assurance maladie, ce qui pourrait rapidement conduire à des augmentations importantes.

Le libre-choix réservé à une minorité fortunée. Malgré la très nette augmentation de la quote-part, le Conseil fédéral s'attend à ce que, près d'un tiers des habitants puissent encore se permettre de choisir librement leur médecin. Pour des raisons de coûts, les deux tiers restants seront contraints de s'affilier à un réseau. Ils devront renoncer à choisir librement leur médecin, leur hôpital et leur établissement de soins, mais aussi à choisir librement leur caisse-maladie. Ils devront vivre en redoutant que pour des raisons de coût, les médecins de leur réseau ne leur dispensent plus les meilleurs soins médicaux possibles.

La confiance mise à mal. Pour les malades chroniques, il est indispensable de pouvoir se confier au médecin qui les suit depuis des

années et les connaît parfaitement. Le bien-être des patients ne dépend pas seulement des connaissances médicales du praticien mais aussi, du contact humain loin d'être assuré dans un réseau où l'on a sans cesse à faire à des interlocuteurs différents. En outre, les malades chroniques devront peut-être même changer de médecin si leur médecin de confiance n'a adhéré à aucun réseau ou n'est pas affilié à celui de leur région.

Des contrats léonins. Les caisses maladie peuvent lier les assuré-e-s pour une durée de trois ans. Durant cette période, si les patient-e-s ne sont pas satisfaits de leur réseau de soins et ne se sentent pas traités de façon optimale, ils devront attendre des années avant de pouvoir résilier le contrat, à moins de se libérer moyennant une prime de sortie dont le montant sera fixé par les assureurs et qui, on l'imagine, sera sans doute conséquent.

Pas d'incidence sur les coûts de la santé. Il est illusoire de penser que cette révision de la LAMal va permettre de baisser les coûts tout en maintenant la qualité. Il se trouve que les véritables facteurs de coûts, à savoir l'industrie pharmaceutique et la bureaucratie des caisses maladies, demeurent inchangés. Il est plutôt à craindre que les nouveaux modèles et leurs innombrables contrats et règlements ne feront qu'accroître la coûteuse bureaucratie et le manque de transparence.

comme ça !



d'intention. Les assureurs et leurs alliés, en refusant d'obliger les caisses à passer contrat avec des réseaux, partout en Suisse, on vidé le projet de sa substance. C'est un échec.

Ne pas punir, mais inciter

Les changements se font certes souvent par le portemonnaie. Toutefois, pour réussir il faut une incitation positive, c'est-à-dire une

quote-part inférieure pour les personnes qui choisiraient de s'affilier à un réseau. Malheureusement, sous pression des caisses, le Parlement a opté pour la punition avec un taux 15 % pour les assuré-e-s hors réseau et 10 % pour les autres (statu quo). De plus, l'adaptation des montants maximum aux coûts de l'assurance-maladie se retournera contre les patients. Sans parler de la durée du contrat (3 ans) et la prime de sortie en cas de renoncement, qui renvoient à une inacceptable logique d'assurance privée.

Les réseaux, mais pas comme ça !

La politique sanitaire doit, dans une dynamique d'innovation, apporter des progrès à la population. Devant ce mauvais projet, nous devons donc dire NON !

*NON à une loi mauvaise pour les patient-e-s
NON à une loi qui augmente les coûts à charge des patient-e-s et restreint la liberté de choisir son médecin*

NON à une médecine à deux vitesses, notamment là où il n'y aura pas de réseaux, à savoir dans les régions périphériques.

stephane.rossini@pssuisse.ch
conseiller national (VS),
vice-président du PS Suisse



Caisse publique : l'initiative a abouti

En moins de 11 mois depuis le lancement officiel du texte, nous avons récolté plus de 115 000 signatures – un succès considérable ! Durant l'année dernière, cette initiative aura incontestablement été le principal projet politique du PS Suisse, résumant son engagement majeur en faveur d'un meilleur accès à la santé publique pour toutes et tous, sans privilèges de même que sa volonté d'en finir avec la marchandisation du secteur comme avec la médecine à deux vitesses.

En soutenant ce projet, ses signataires ont voulu donner un signe fort contre la spirale haussière des primes maladies. Nul doute qu'une majorité souhaite que les collectivités publiques reprennent en mains le dossier de la santé. Depuis le 23 mai, date du dépôt officiel de leurs paraphe à la Chancellerie fédérale par le biais d'une chaîne humaine, c'est un autre parcours qui s'est ouvert. Des stands de récolte aux salles feutrées des Commissions par-

lementaires, de la rue au Palais fédéral, le texte entame désormais son traitement législatif. De longs mois encore avant d'être enfin soumis en votation. Pour déboucher, il faut y croire, à la création d'une caisse maladie publique. Une caisse maladie qui appartient à toutes et à tous et prene ses responsabilités au sérieux. En mettant la priorité sur notre santé et non les profits des assureurs.

A court terme, la caisse publique freinera l'augmentation

des primes grâce aux économies réalisées sur les frais administratifs et les dépenses de marketing et de publicité. Sur le moyen et le long terme, elle fera baisser les coûts en mettant un terme à la chasse aux « bons risques » à laquelle se livrent les assureurs.

La position de la caisse publique sur le marché permettra en outre de revaloriser l'intérêt pour la prévention et la promotion de la santé tout comme elle lui permettra de faire pression sur les prix des médicaments et des moyens auxiliaires.

Par ailleurs et en écho au débat actuel sur le « managed care », il faut encore relever que le système de la caisse publique ne va pas toucher au principe du libre choix du médecin ; il va au contraire le renforcer. La caisse publique disposera d'un monopole et elle aura donc l'obligation de signer un contrat avec tous les médecins. La discussion sur la suppression de l'obligation de contracter n'aura plus sa raison d'être et plus aucune pression ne sera exercée sur les médecins traitant des patientes et des patients « lourds » donc chers.



EPARGNE-LOGEMENT :

bis repetita non placent !

Le 17 juin, le peuple votera pour la 4^{ème} fois sur l'épargne-logement, la seconde fois cette année après un rejet à 56 % le 11 mars. Cette répétition de votations résulte d'une obstination idéologique malvenue des milieux immobiliers qui persistent dans le but d'augmenter le taux de propriétaires en Suisse, arguant que la promotion de la propriété individuelle est un facteur favorable à l'économie, que l'épargne-logement en est le juste instrument et qu'enfin la Confédération n'en fait pas assez. Dans les faits, rien n'est plus faux: l'épargne-logement n'est aucunement efficace pour promouvoir l'accession à la propriété. Elle est avant tout une déduction fiscale réservée aux plus riches. Carlo Sommaruga

Tout d'abord, un taux élevé de propriétaires ne présente aucunement la garantie de la prospérité d'un pays. Ainsi, l'Espagne avec son taux de 83 % de propriétaires, la Roumanie (82 %) et la Grèce (73 %) sont loin d'être emblématiques du succès économique de l'Europe. Par contre, l'Allemagne, qui tire la croissance du continent, compte le plus bas taux de propriétaires à 43 %. La Suisse est proche, à 36 %.

Les faits prouvent que l'épargne-logement n'est pas un instrument adéquat. Le Conseil fédéral et les cantons partagent cet avis. Tout comme le PDC, les Verts et le PS. Au cours des années 1970–2000, la croissance du taux de propriétaires à Bâle-Campagne, seul canton doté d'un système d'épargne-logement, est inférieure à celle que l'on observe dans des cantons qui en sont dépourvus, comme Soleure, Berne ou Fribourg. Cela montre que l'accession à la propriété ne dépend pas de l'épargne-logement, mais d'autres facteurs comme la disponibilité et le prix du terrain.

Un système rigide

L'initiative soumise en votation le 17 juin impose à la Confédération et aux cantons l'obligation de la déduction fiscale pour l'épargne-

logement. Bien que plus souple, puisqu'elle permettait à chaque canton de décider de son application, la précédente initiative a pourtant été sèchement refusée par le peuple.

Le nouveau texte prévoit une déduction fiscale annuelle maximale de 10 000 CHF par année pour une personne seule et de 20 000 CHF pour un couple. Cette déduction fiscale s'ajoute à celle déjà existante pour l'épargne, sans affectation spéciale, du 3^{ème} pilier. Or, ce maxima, qui représente une épargne de 1670 CHF par mois, constitue déjà un effort financier considérable. Il est même inatteignable



pour une famille disposant de 100 000 CHF de revenu annuel.

Selon une étude consacrée à Bâle-Campagne et commandée par l'association des propriétaires suisses allemands, 78 % des bénéficiaires de l'épargne-logement auraient acheté un logement même sans cet instrument. Quant à la durée moyenne d'épargne avant l'achat du bien immobilier, elle est de deux ans et demi. Cela signifie que les nouveaux propriétaires disposaient d'une fortune personnelle ou familiale qui a facilité l'acquisition. Cette même étude montre aussi que seuls 0,3 % des contribuables percevant un revenu imposable de moins de 50 000 CHF ont recouru à l'épargne-logement. Ceux dotés d'un salaire confortable, entre 140 000 et 180 000 CHF de revenu, ont été 2 % à en bénéficier. Si l'épargne-logement est marginale, elle profite donc avant tout aux plus riches.

L'adoption de cette initiative induira des pertes fiscales de 325 millions de francs, dont 250 millions de francs à charge des cantons. Des pertes qui constituent, de fait, une subvention aux plus nantis. Et qui seront financées au détriment des besoins prépondérants de la population comme la construction de crèches et d'écoles, l'amélioration des services hospitaliers et des transports publics, etc. Enfin, ce cadeau est d'autant plus malvenu que nous subissons d'importantes baisses de rentrées fiscales en raison de la crise économique.

carlo.sommaruga@pssuisse.ch

conseiller national (GE)
secrétaire général de l'ASLOCA romande



ASIN: un texte inutile et dangereux

Avec son initiative «accords internationaux: la parole au peuple!», l'ASIN veut rendre le référendum obligatoire pour tous les accords internationaux jugés «importants». Le fait que l'accord soit contesté ou non ne jouerait aucun rôle. Si l'on devait suivre la volonté des initiants, chaque accord bilatéral avec l'UE, mais aussi – par exemple – chaque accord de double imposition devrait être soumis automatiquement au vote populaire.

Pour le PS, il n'est pas néces-

saire de modifier le système actuel qui fonctionne de manière satisfaisante. Cette initiative est donc inutile dans la mesure où la



population peut déjà s'exprimer sur tous les traités internationaux majeurs. Avec l'initiative, le peuple

devrait voter – en moyenne – sur 8 traités internationaux par année. Cela provoquerait des charges administratives supplémentaires (jusqu'à 23 millions de francs par an) pour la Confédération, les cantons et les communes.

En laissant par ailleurs une trop grande marge d'interprétation du terme «important»,

le texte ne définit pas quels accords sont concernés, générant ainsi une incertitude problématique sous l'angle de la politique extérieure. Pour défendre les intérêts de la Suisse, le Conseil fédéral et nos négociateurs doivent être crédibles auprès de leurs interlocuteurs à l'étranger. En introduisant d'importantes incertitudes et une remise en cause trop fréquente des accords passés, souvent après des années de négociation, l'initiative ferait justement perdre cette crédibilité.



Un plus pour la formation et certification des adultes

Dans le cadre de la récente session spéciale du Conseil national, le Groupe socialiste est incontestablement parvenu à infléchir positivement les objectifs du Conseil fédéral s'agissant du programme de législature 2011-2015. Outre les questions liées à l'égalité des genres et la prise en compte d'objectifs sociaux et de développement durable dans le commerce international, il convient également de mettre en évidence l'encouragement de la formation professionnelle certifiante des adultes. Un dossier qui fait suite, notamment, aux réflexions menées, ces derniers mois, par un groupe de travail interne au parti. Jacques-André Maire

Dans le cadre du Programme de législature 2011-2015, la majorité de la Commission de planification de législature du Conseil national avait accepté (par 11 voix contre 10) ma proposition demandant que le Conseil fédéral agisse pour «favoriser l'accès aux formations professionnelles certifiantes pour les adultes peu ou pas qualifiés». Lors du débat en plénum, j'ai – dès lors et avec succès – appelé le Conseil national à suivre cette majorité pour les raisons suivantes:

Actuellement, plus de 10% de la population adulte de notre pays ne possède pas de certification professionnelle reconnue (au minimum, de niveau secondaire 2). Or, ces personnes

représentent plus de 50% des demandeurs d'emploi! Cela montre bien que la certification professionnelle est une condition primordiale pour accéder au marché de l'emploi.

La formation professionnelle certifiante des adultes peu ou pas qualifiés doit ainsi constituer une priorité dans la perspective de l'amélioration de l'employabilité des personnes... au-delà des différentes sensibilités politiques!

Pour rappel, les cantons (via la CDIP) et la Confédération (par l'OFFT) ont fixé, comme objectif stratégique, d'amener 95% de la population (de chaque classe d'âge) à une certification professionnelle de base (AFP, CFC... ou plus élevée).

De plus, au vu de la pénurie de personnel qualifié constatée dans plusieurs secteurs professionnels comme les métiers techniques ou dans le domaine des soins, la formation et la qualification des adultes est un moyen de lutter contre cette pénurie et de garantir un meilleur accès au marché du travail aux personnes les moins qualifiées.

Enfin, de nouvelles voies de formation et de qualification, telles que la validation des acquis de l'expérience ou d'autres mesures également prévues à l'art. 32 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle (OFPr), doivent se développer et faciliter l'atteinte de ces objectifs.

Pour permettre aux adultes peu ou pas qualifiés d'accéder au marché de l'emploi, la Confédération -- en collaboration avec les cantons et avec les associations professionnelles -- doit donc faciliter l'accès aux formations certifiantes et améliorer les conditions durant la formation en emploi. Concrètement, on peut imaginer, par exemple, des aides financières aux personnes en formation (en fonction du revenu) ou des incitations pour que les employeurs donnent du temps aux personnes pour se former en partie sur le temps de travail.

Pour les personnes sans emploi, les mesures d'aide doivent être prises en charge dans le cadre de l'assurance chômage.

Rappelons qu'il s'agit bien d'acquiescer une première formation de base et une certification de niveau AFP ou CFC et que cette mesure va au-delà des dispositions qui devraient être prévues dans la future loi sur la formation continue qui doivent permettre l'acquisition de compléments aux formations de base.

Au terme du débat, une large majorité du Conseil national a accepté ma proposition, par 110 voix contre 63! Reste à espérer que le Conseil des Etats prenne la même position lors de sa session de juin et que le Conseil fédéral mette, à son tour, cette mesure en œuvre.

jacques-andré.maire@pssuisse.ch
conseiller national (NE)



Session d'été

C'est un programme particulièrement dense qui occupe le Parlement depuis le mardi 29 mai. Notamment en matière fiscale puisqu'il sera appelé à donner son feu vert à la ratification des accords passés avec l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Autriche, mais aussi à durcir les conditions d'obtention de forfaits fiscaux pour les riches étrangers. Toujours sur le plan des relations avec

l'extérieur, les deux Chambres se pencheront sur l'adaptation des mesures d'accompagnement à la libre circulation des personnes tandis que la seule Chambre du peuple entamera une révision de la loi sur l'asile qui risque fort de s'apparenter à un véritable tour de vis. Le Conseil national et le Conseil des États traiteront encore parallèlement du programme de législature 2011-2015 que le PS est parvenu à infléchir sous l'angle

de l'égalité entre hommes et femmes ainsi que du 2^{ème} volet de la révision de l'assurance-invalidité ou encore de l'initiative pour le paysage. Plusieurs autres textes en faveur desquels le PS a récolté des signatures retiendront d'ailleurs l'attention des parlementaires fédéraux: l'initiative pour une Poste forte au Conseil national, l'initiative «OUI à la médecine de famille» et celle contre les rémunérations abusives au Conseil

des États. La Chambre des cantons qui se penchera encore sur le projet Swissness et plus particulièrement sur les caractéristiques nécessaires pour qu'un produit, quel qu'il soit, puisse être considéré comme d'origine helvétique. Avec, en filigrane, les efforts de l'industrie agro-alimentaire pour abaisser les seuils d'exigences minimaux pour pouvoir décrocher le label à croix blanche sur fond rouge.

Neuchâtel

Bilan positif pour le Parti socialiste neuchâtelois à l'issue des élections communales du 13 mai. Le PSN a ainsi gagné huit sièges dans les législatifs de 6 localités. Seul bémol: la perte d'un siège à l'exécutif de La Chaux-de-Fonds au bénéfice des Verts. Un regret d'autant plus vif qu'il n'a manqué que 52 suffrages pour que la candidate socialiste passe la rampe et exclue l'UDC du Conseil Communal. Reste que sur l'ensemble du canton, la progression du PS est de l'ordre de 1% et c'est la première fois depuis 7 ans qu'il retrouve une dynamique positive sur le plan communal. De bon augure pour les prochaines échéances cantonales!



BNS : Studer président

Après le Bâlois Eduard Belser à la fin des années 90, **Jean Studer** n'est que le deuxième socialiste - romand, qui plus est - à accéder à la présidence de la Banque nationale suisse. Sa désignation, à la mi-avril, par le Conseil fédéral constitue ainsi «une vraie reconnaissance pour son travail de vice-président du Conseil de banque et de conseiller d'État en charge des finances» comme l'a relevé le PS neuchâtelois dans un communiqué saluant avec fierté cette nomination. Reste que les socialistes neuchâtelois vont devoir rapidement s'atteler à sa succession au gouvernement dans la mesure où, pour éviter tout conflit d'intérêt potentiel, Jean Studer tirera sa révérence à fin juillet prochain ouvrant la voie à une élection complémentaire à la mi-octobre, soit six mois avant le terme prévu pour les élections cantonales. La relève, qui ne devrait pas être contestée par les autres formations politiques du canton, pourrait être incarnée par le conseiller national Jacques-André Maire qui a déjà signalé être candidat à la candidature. Parmi les autres papables les plus souvent cités figurent notamment Jean-Nat Karakash ou encore Laurent Kurth, tous deux réélus le 13 mai dernier à l'exécutif de leurs communes respectives de Val-de-Travers et La Chaux-de-Fonds.



Un impôt sur les successions pour financer l'AVS

Après un départ en fanfare, la récolte de signatures en faveur de l'initiative populaire visant à introduire une taxation nationale des héritages dépassant les deux millions de francs fait un peu du sur-place ce printemps. Le retour des beaux jours devrait toutefois permettre de relancer la collecte. C'est d'ailleurs l'objectif du formulaire encarté dans cette édition de *socialistes.ch*. Avec, pour objectif, de compenser la répartition hautement inégale de la fortune en Suisse, où 1% de la population possède autant que les 99% restants. Le projet épargne tant la classe moyenne que les PME et vise des contribuables qui peuvent largement se permettre d'en faire un peu plus pour la collectivité.

Ces dernières années, la fortune des 100 personnes les plus riches de Suisse a plus que quintuplé, s'établissant à plus de 358 milliards de francs en 2009. Aujourd'hui, près de 3000 personnes touchent un revenu annuel de plus d'un million de francs. Elles n'étaient que 500, il y a 15 ans. Une évolution de la richesse nationale dont l'accélération est stupéfiante, mais pas autant que l'inégalité qui prévaut quant à sa répartition. Ainsi, tandis que les salaires réels les plus élevés (0,5% de l'ensemble des rémunérations) ont augmenté de 28% entre 1998 et 2008, le salaire réel moyen n'a lui progressé que de 10%. De 2 à 4% seulement pour les revenus les plus modestes.

Se constituer un bas de laine reste donc un vœu pieux pour la majorité de la population. Pour les autres, tout baigne puisque près de la moitié des quelque 40 milliards de francs d'héritages perçus en 2010 ont essentiellement alimenté les fortunes de milliardaires. Plus on est riche, plus on a donc de chances de s'enrichir. Et à l'avenir aussi, dans la mesure où la génération des plus de 65 ans possède plus de la moitié de la fortune privée dans notre pays.

Cela va à l'encontre de l'égalité des chances et, pour le PS, ce mouvement perpétuel de la répartition des richesses du bas vers le haut doit cesser. Ensuite, avec un montant libre d'impôt de 2 millions de francs (et des exceptions supplémentaires pour la transmission d'entreprises et dans l'agriculture), le texte proposé ne touche pas les classes moyennes. Contraire-

ment à la plupart des règles cantonales supprimées au cours de ces dernières années, l'impôt fédéral sur les successions ne concernerait que les très hauts revenus. Il ne touchera ni l'héritier de la maison familiale, ni celui de la PME développée par ses parents. Exemptée de cet impôt, bénéficiant d'un apport important pour financer l'AVS, la classe moyenne sera la grande gagnante de cette réforme.

C'est que, si les cantons seront indemnisés pour leur perte de compétence en recevant un tiers des recettes de cet impôt sur les successions, sa majeure partie sera affectée à la stabilisation de l'AVS qui en a bien besoin. Et comme, au vu de l'augmentation de l'espérance de vie, les héritages se font en général à l'âge de la retraite, les générations bénéficiant des rentes doivent également participer au financement du 1^{er} pilier par une taxe modérée sur les successions et les donations afin d'assurer l'AVS à long terme et de soulager durablement les générations cotisantes.

La Suisse est construite sur des équilibres fragiles. La forte cohésion sociale qui caractérisait notre pays est aujourd'hui mise en danger par la concentration de fortunes colossales dans les mains de quelques familles, au détriment des classes moyennes et des milieux populaires. L'initiative vise à corriger cette évolution de manière équitable et plutôt modérée en comparaison internationale ainsi qu'à poursuivre l'engagement du PS pour tous, sans privilèges.

Une Suisse sociale dans une Europe sociale

Pour leur 31^{ème} Assemblée, les délégué-e-s du PS ont rendez-vous à Bâle le 23 juin. Et quel meilleur endroit que la cité rhénane – si proche de la France et de l'Allemagne – pour évoquer le futur de la gauche en Europe et les pistes à privilégier pour y renforcer la croissance comme la dimension sociale.

Au lendemain de la victoire socialiste à la présidentielle française, c'est peu dire que de nouvelles perspectives s'ouvrent dans une Europe durement malmenée par la crise et les remèdes de cheval privilégiés par les majorités de droite encore aux affaires. Seule formation politique suisse à s'engager de manière conséquente en vue d'une adhésion à l'UE, le PS se sent légitimement appelé à contribuer à la définition des alternatives à une politique d'austérité aussi étreinte qu'improbable qui remet en question non seulement le modèle social européen, mais encore les fondements de la démocratie et de l'intégration européenne.

Le moment semble dès lors particulièrement adéquat pour soumettre une prise de position du Comité directeur du parti à l'Assemblée des délégué-e-s. A Bâle, le débat sur ce document

intitulé «Une autre Europe est possible: l'alternative socialiste», sera précédé des prises de parole de plusieurs personnalités européennes invitées à s'exprimer sur les démarches à



Paris, rue de Solférino, le 6 mai 2012 – l'alternance politique en France peut-elle peser sur le destin de l'Europe?

mettre en œuvre pour contrer la tendance qui voit de nombreux pays européens se recentrer sur leurs seuls enjeux nationaux. Où et comment trouver les moyens nécessaires pour que l'Europe retrouve les chemins de la croissance et du plein-emploi? Comment contraindre le secteur de la finance à prendre ses responsabilités et à jouer un rôle beaucoup plus important dans la résolution comme dans la prévention des crises économiques? Dans quelle mesure l'alternance politique en cours en France peut-elle peser sur le destin de l'Europe? Autant de questions passionnantes qui seront soulevées à Bâle par nos interlocuteurs européens dont on attend également qu'ils fassent part de leurs attentes à l'égard de la Suisse en général et de la gauche helvétique en particulier.

A ce jour, la médiatisation des valeurs européennes est devenue de plus en plus difficile en raison de la crise et de la tendance à l'austérité qui prévaut en Europe. Il faut donc espérer que ces assises bâloises nous stimulent pour renouveler et renforcer une politique d'ouverture sociale orientée vers l'Europe. Les visions et stratégies des socialistes européens, s'agissant de la construction d'une Europe plus sociale, sont évidemment d'un intérêt majeur pour le PS Suisse.

Vers un Conseil de l'Égalité

Parmi les autres points forts de l'AD bâloise, les délégué-e-s auront à se prononcer sur les suites concrètes d'un débat de fond initié en juin 2011 à Olten dans le cadre d'une précédente assemblée. Une année après, il s'agit désormais, pour le PS, de se donner les moyens de maximiser l'efficacité de sa politique en matière d'égalité. Et de planifier, pour atteindre cet objectif, la création d'un Conseil de l'égalité cet automne à Lugano.

Le PS s'est-il dérobé à ses responsabilités en déléguant la politique de l'égalité aux Femmes socialistes alors que cette thématique traverse toute l'action politique socialiste? C'est la question à laquelle s'est attaché à répondre un groupe de travail placé sous la direction du vice-président du parti Stéphane Rossini. Lors de deux séminaires tenus en début d'année, le groupe de travail a ainsi tenté de faire une synthèse des approches critiques de la question de l'égalité au sein du parti et de proposer des procédures concrètes à même d'y répondre (voir socialistes.ch N° 56). Outre le principe d'un renforcement des mesures visant à

établir l'égalité entre les sexes, il s'est également attaché à déterminer une définition plus large de l'égalité.

Il ressort de ses travaux que, pour résoudre ces difficultés, la

politique en matière d'égalité doit être inscrite dans les statuts du parti sous la forme d'objectifs et de mesures. Il faut instaurer un concept dynamique de prévention de toute discrimination permet-

tant de mettre en place des structures poussant à l'action de même qu'un pilotage et un contrôle continu des mesures à mettre en œuvre.

Sur la base de ces conclusions, le Comité directeur propose donc la création d'un Conseil de l'Égalité placé sous la direction d'une coprésidence composée d'un homme et d'une femme. Il lui appartiendra d'élaborer une stratégie détaillée pour formuler la future politique socialiste contre les discriminations basées sur le genre et la mettre en œuvre, qu'elle se rapporte à l'appartenance à un genre, à une identité de genre aussi bien qu'à une orientation sexuelle. Si l'AD de Bâle donne son feu vert, une proposition formelle sera soumise au Congrès des 8 et 9 septembre à Lugano qui décidera – in fine – de la création de ce Conseil de l'Égalité.

ORDRE DU JOUR – LES POINTS FORTS

10h30	Ouverture de l'Assemblée
11h05	Discours de Christian Levrat, président du PS Suisse
11h25	Débat sur la politique de l'égalité
12h00	Election du ou de la secrétaire général-e
12h30	Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga
13h00	Recommandations de vote en vue du 23.09.2012.
13h40	«Une autre Europe est possible: l'alternative socialiste»
15h30	Résolutions
15h45	Clôture/Apéro

Carnet de campagne

Un temps pressentie pour intégrer le premier gouvernement de François Hollande, Nicole Castioni n'a finalement pas décroché le portefeuille de la condition féminine. Qu'à cela ne tienne, elle se consacre désormais entièrement aux élections législatives. Un scrutin lors duquel cette fraîche cinquantenaire binationale au parcours de vie hors du commun¹ brigue la 6^{ème} circonscription des Français de l'étranger qui comprend la Suisse et le Lichtenstein. A deux semaines de l'échéance, socialistes.ch l'a rencontrée pour évoquer tout d'abord sa réaction au soir de l'élection du nouveau président pour lequel elle a mené campagne sans relâche pendant des mois.



La semaine suivant le 6 mai dernier, Nicole Castioni était à Paris pour participer aux diverses cérémonies précédant l'investiture de François Hollande.

C'était un grand moment. Avec mon équipe, nous l'avons vécu comme un aboutissement dans la mesure où nous nous sommes démenés dans un contexte loin d'être évident car les électeurs français de Suisse sont très marqués à droite et les questions fiscales, notamment, ont alimenté une véritable psychose. Sans fondement d'ailleurs car sur les 200 000 Français de Suisse, un pourcent seulement a éventuellement du souci à se faire quant à la révision de sa taxation. Cela a donc donné lieu à une campagne assez musclée même si nous avons souvent eu l'impression d'être les seuls sur le terrain, l'UMP s'étant faite très discrète.

Vous avez aussi pu compter sur l'implication des socialistes suisses ?

L'accueil qui nous a été réservé a tout simplement été extraordinaire. A Genève, Lausanne, Fribourg, à l'AD de La Chaux-de-Fonds, les camarades ont été formidables. On a pu compter sur un appui logistique et surtout nouer des contacts avec les nombreux binationaux membres du parti. En fait, rares sont les familles suisses qui ne comptent pas un Français quelque part. Et nous nous sommes rendu compte que nous parvenions à toucher beaucoup de monde en passant d'abord par l'entremise des Suisses.

La prochaine étape, ce sont donc les législatives au mois de juin. Comment ça se présente pour les socialistes français de l'étranger ?

Parmi toutes les fédérations du PS français, il en est une – la nôtre, un peu exotique – qui regroupe les 11 circonscriptions des Français de l'étranger, celles-là mêmes qui – pour la 1^{ère} fois cette année – enverront un-e député-e à l'Assemblée nationale. Ce qu'il faut savoir, c'est que c'est la droite qui a découpé ces circonscriptions

en fonction de ses intérêts et, dès lors, les associations sont parfois étranges. Ainsi, l'Espagne et le Portugal se sont vu adjoindre Monaco, une place-forte de l'UMP qui a voté à 95% pour Sarkozy. Même principe avec la Grèce, plutôt de gauche et contrebalancée par Israël. En fait, sur les 11 circonscriptions, seule celle du Maghreb et celle de l'Allemagne et des pays de l'Est semblent acquises à la gauche.

Et la Suisse ? ...

Sincèrement, il faudra un miracle. Après tout, Sarkozy a rallié plus de 60% des suffrages. Maintenant, on peut espérer qu'après la victoire de Hollande, on lui donne les moyens de gouverner. Cela a toujours été le cas sous la V^{ème} République. Reste qu'il faut demeurer lucide: j'ai bien conscience que je ne suis pas excessivement bien barrée! (Rires) ...

Votre campagne, comment est-elle structurée ?

En France, c'est le candidat qui porte la campagne. Moi, j'ai emprunté 35 000 euros, une grosse somme, et j'ai donc tout intérêt à faire au moins 5% des voix pour me faire rembourser mes frais de campagne par l'Etat. Sur ce budget, il y a une partie qui part dans le matériel, tracts, affiches, téléphones, ordinateur, etc. On a également engagé un professionnel de la communication qui travaille avec le PS à Paris puisque la campagne passe essentiellement par les médias – vous en êtes la preuve – mais aussi par le site Internet, le blog, les réseaux sociaux, des outils qui ont été mis au point par des professionnels et qui sont désormais administrés par mon équipe de militant-e-s bénévoles. On se déplace aussi, le plus possible, dans les endroits de Suisse où résident des Français, mais ce n'est pas forcément le plus déterminant. La

taille de la surface à couvrir fait que ce n'est pas une campagne de terrain, mais plutôt axée sur la communication.

Au niveau des thématiques, qu'est-ce qui parle aux Français de Suisse ?

Ce qui me parle à moi – et donc à eux aussi, j'espère – c'est l'image des Français de l'étranger et de Suisse en particulier. Cette image de profiteurs bourrés de pognon, j'aimerais bien la changer. Et puis il y a la fiscalité, bien sûr: tout le monde m'en parle, c'est un souci majeur pour les expatriés. Il y a aussi des dossiers comme le chômage, l'économie, la précarité parce que si je suis élue à Paris, on attendra de moi que je travaille d'abord sur des problèmes franco-français. Maintenant, j'entends bien également pouvoir faire profiter la France de mon expérience suisse. Sur des questions comme celle du handicap pour laquelle je considère qu'on est plutôt en avance. Enfin, il y a des problématiques qui me touchent particulièrement et que je connais bien comme celles des familles monoparentales ou la violence faite aux femmes.

Au second tour le 3 juin, élue le 17, qu'est-ce qui va changer dans votre vie ?

Au-delà des questions d'organisation, des voyages, si ça devait m'arriver, ce serait une grande fierté, une grande responsabilité, mais je me sens désormais capable de faire face. Ça fait maintenant deux ans que je me suis lancée dans cette aventure et plus on s'approche de l'échéance, plus je me sens galvanisée. Franchement, je crois que je suis prête.

¹ Elle le raconte dans «Le soleil au bout de la nuit» paru en 1998, chez Albin Michel

AGENDA

PS Suisse www.pssuisse.ch

- Du mardi 29 mai au vendredi 15 juin : session d'été des Chambres fédérales
- Jeudi 31 mai : Séminaire des membres socialistes d'exécutifs cantonaux et communaux, Palais fédéral, Berne. Thème principal : le papier de position du PS sur la migration (avec la participation de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga)
- Dimanche 17 juin : votations fédérales
- Vendredi 22 juin : Conférence de coordination à Bâle
- Samedi 23 juin : Assemblée des délégué-e-s à Bâle
- Vendredi 7 septembre : Conférence de coordination à Lugano
- Samedi 8 et dimanche 9 septembre : Congrès à Lugano (papier de position sur la migration)

Femmes Socialistes Suisseswww.ps-femmes.ch

- Samedi, 2 juin : 10^{ème} anniversaire de la votation sur le régime du délai – Conférence publique de 10h à 14h, au « 5^{ème} Etage », Berne-Matte
- Samedi 18 août : Conférence des Femmes (CoFa) de 10h – 16h, en un lieu encore à déterminer. A l'ordre du jour : élection de la coprésidence, préparation du Congrès du PS, rapport annuel des Femmes socialistes.

JS Suisse www.jss.ch

- Du vendredi 25 au lundi 28 mai : Camp Romand de la JS à Genolier
- Dimanche 3 juin : AG des GaynossInnen de la JS, dès 14h, à Winterthour
- Samedi 16 juin : Journée JS de récolte de signatures en faveur de l'initiative pour un impôt fédéral sur les successions

Genève www.ps-ge.ch

- Vendredi 1^{er} juin : manifête électorale en l'honneur d'Anne Emery-Torracinta, dès 19h au Palladium (avec la participation de Christian Levrat)
- Dimanche 17 juin : élection complémentaire au Conseil d'État et votations cantonales (initiative « Pour une véritable politique d'accueil de la Petite enfance » et contre-projet, loi sur l'organisation des institutions de droit public)
- Lundi 18 juin : Assemblée Générale du PSG sur la Constituante, dès 19h à la Salle MS160 d'Uni Mail, à Genève

Jura www.psju.ch

- Samedi 23 juin : AG du PS Porrentruy (désignation des candidat-e-s aux communales) suivie du pic-nic de la fédération d'Ajoie à la Loge, à Bressaucourt

Neuchâtel www.psn.ch

- Jeudi 31 mai : Commission Politique migratoire, dès 20h au secrétariat cantonal, à Neuchâtel
- Dimanche 17 juin : votations cantonales (loi sur l'approvisionnement en électricité-LAEI, initiative « Frein au démantèlement social » et contre-projet du Grand Conseil)

Vaud www.ps-vd.ch

- Samedi 2 juin : Congrès ordinaire du PSV, dès 13h30, salle d'Arzier, à Nyon
- Jeudi 14 juin : Journée d'action et de grève des femmes – soirée « On nous prend pour des quiches », dès 19h au Pôle Sud – informations suivront sur le site du PSV
- Dimanche 17 juin : votations cantonales (initiative « Assistance au suicide en EMS » et contre-projet du Grand Conseil)
- Mercredi 20 juin : Conférence Publique avec Chantal Peyer (Pain pour le prochain) – « Glencore, les profits sans remords », dès 20h à la Maison du Peuple de Lausanne

Valais romand www.psvr.ch

- Samedi 16 juin : Séminaire sur le retour des concessions hydrauliques, dès 9h30 h dans les locaux de l'OSEO à Sion – sur inscription auprès du PSVR

Vaud : cadrer l'aide au suicide

Si une personne désespérée monte sur un toit et veut sauter dans le vide, tout le monde va tenter de l'en dissuader. Mais si cette même personne désespérée, résidente en EMS, fait appel à une organisation d'aide au suicide, il faudrait sans autres lui faciliter la chose. Voici le paradoxe sociétal que sous-tend l'initiative cantonale déposée par EXIT et qui sera soumise au peuple vaudois le 17 juin prochain. Stéphane Montangéro

Alors que les autorités fédérales ont estimé que l'article 115 du Code pénal est suffisant (l'aide au suicide n'est pas punissable, sauf si elle est motivée par des motifs égoïstes), le peuple vaudois devra trancher et fera d'une certaine manière œuvre de pionnier. Il devra dire s'il accepte cette initiative. Il devra également se prononcer sur un contre-projet du Conseil d'Etat, qui tout en reconnaissant la possibilité, cadre ces actes létaux afin de palier à de possibles dérives. Enfin, le peuple devra dire où va sa préférence entre les deux textes, si tous deux venaient à être acceptés.

En résumé, d'un côté une initiative qui donne l'accès aux associations pour le droit de mourir dans la dignité, sans autre cadre clairement formulé à tous les EMS au bénéfice de

subventions publiques. De l'autre un contre-projet qui légifère non seulement pour les EMS, mais également pour les hôpitaux et fixe un cadre éthique, précisant notamment que le patient doit être capable de discernement, reconnu incurable par son médecin traitant et celui de l'établissement, et que le choix des soins palliatifs ait été proposé. Ce cadre permet également aux patients qui disposent d'un logement de pouvoir s'y rendre pour accomplir leur volonté.

De fait, le contre-projet tient compte non seulement du respect de la liberté individuelle des patients, mais également de celle du personnel soignant et de toutes les personnes qui habitent, au sens large du terme, un établissement de soins et de vie communautaire. Il vise ainsi à s'assurer du respect des droits

fondamentaux et de l'autodétermination de la personne voulant mettre fin à ses jours tout en la protégeant d'une décision précipitée: il s'agit d'accompagner les demandes des personnes en souffrance tout en évitant que nos aînés, après avoir tant donné pour la société, ne se considèrent comme un poids mort pour celle-ci et ne commettent l'acte ultime dans un ultime élan « de solidarité », voulant cesser de « coûter cher au système de santé ».

Cadrer l'aide au suicide, ce n'est pas l'empêcher. C'est lui donner quelques règles de bon sens qui amènent la société à accepter ces faits. C'est aussi éviter de possibles dérives. C'est enfin permettre aux vivants de pouvoir au mieux poursuivre leur bout de chemin, avant que la grande faucheuse, espérée ou non, ne les rattrape.

stephane.montangero@ps-vd.ch
député au Grand conseil,
vice-président du PS vaudois





APRÈS MOI LA SÉCHERESSE.

Celui qui exploite abusivement les sources d'eau boit dans le verre de son voisin. Aidez-nous à garantir une répartition équitable de l'eau dans les pays pauvres du Sud.

www.helvetas.ch



Dès maintenant, versez 30 francs par SMS: envoyez **eau 30** au **488**.



HELVETAS

Agir pour un monde meilleur